

REPUBLIQUE FRANCAISE

..... (1)
(2) Agrégé au budget primitif de

Numéro INSEE :

Numéro SIRET :

POSTE COMPTABLE :

M. 71

**BUDGET
SUPPLEMENTAIRE
voté par nature**

BUDGET : (3)

ANNEE

(1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

<p><u>I – Informations générales</u> A – Informations statistiques, fiscales et financières B – Exécution du budget de l'exercice précédent C – Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées</p> <p><u>II – Présentation générale du budget</u> A – Vue d'ensemble du budget B – Équilibre financier du budget B1 – Section d'investissement B2 – Section de fonctionnement C – Balance générale du budget C1 – Dépenses C2 – Recettes</p> <p><u>III – Vote du budget</u> A – Section d'investissement – Vue d'ensemble – Dépenses / Recettes A1 – Dépenses d'équipement individualisées et non individualisées dans un chapitre d'opération A2 – Dépenses relatives aux subventions d'équipement à verser A3 – Recettes d'équipement – Financement des équipements régionaux et non régionaux A4 – Opérations pour le compte de tiers A5 – Section d'investissement – Opérations financières A5.1 – Détail par articles – Dépenses A5.2 – Détail par articles – Recettes A6 – Section d'investissement – Opérations patrimoniales B – Section de fonctionnement – Vue d'ensemble B1 – Dépenses B2 – Recettes</p>		
<p><u>IV – Annexes</u> A – Présentation croisée par fonction A – Vue d'ensemble générale A0 à A9 – Présentation croisée par fonction – Fonctions 0 à 9</p> <p><u>B – Éléments du bilan</u> B1.1 – État de la dette – Détail des crédits de trésorerie B1.2 – État de la dette – Répartition par nature de dette B1.3 – État de la dette – Répartition par structure de taux B1.4 – État de la dette – Typologie de la répartition de l'encours B1.5 – État de la dette – Détail des opérations de couverture B2.1 – État des provisions au 01/01/N B2.2 – État des provisions nouvelles B3 – Prêts B4 – État des charges transférées B5 – Méthodes utilisées pour les amortissements B6 – Détail des chapitres d'opérations pour compte de tiers B7.1 – Équilibre des opérations financières (dépenses) B7.2 – Équilibre des opérations financières (recettes)</p> <p><u>C – Engagements hors bilan</u> C1.1 – État des emprunts garantis C1.2 – Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt C1.3 – État des contrats de crédit-bail C1.4 – État des contrats de partenariat public-privé C1.5 – État des engagements donnés C1.6 – Subventions versées par la région dans le cadre du vote du budget C1.7 – État des engagements reçus C2 – État des recettes grevées d'une affectation spéciale</p> <p><u>D – Autres éléments d'informations</u> D1 – État du personnel D2 – Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier D3.1 – Liste des organismes de regroupement D3.2 – Liste des établissements publics créés D3.3 – Liste des services individualisés dans un budget annexe D3.4 – Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D3.5 – Services ferroviaires régionaux de voyageurs</p> <p><u>E – Décisions en matière de taux – Arrêté et signatures</u> E1 – Décisions en matière de taux E2 – Arrêté et signatures</p>	joint	sans objet

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale		Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (3)	
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	

Informations fiscales (N-2)		
	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
Indicateur de ressources fiscales /habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)		

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (2)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (3)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (3)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2) (3)		

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
2 – EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	2

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté
TOTAL DU BUDGET			
Investissement			(1)
Fonctionnement			(2)

- (1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses
- (2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire
- (3) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses

RESTES A REALISER (4) - DEPENSES

Chap./ art (5)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT TOTAL		(I)
SECTION DE FONCTIONNEMENT TOTAL		(II)

- (4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle
- (5) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil régional

I – INFORMATIONS GENERALES	I
2 – EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	2

RESTES A REALISER (1)			RESULTAT CUMULE = (A)+(B)	
Dépenses	Recettes	Solde (B)	EXCEDENT	DEFICIT
I+II	III+IV			
I	III			
II	IV			

RESTES A REALISER (1)– RECETTES

Chap./a rt. (4)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT TOTAL		(III)
SECTION DE FONCTIONNEMENT TOTAL		(IV)

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

I bis – Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées	I bis
--	--------------

PRESENTATION DES AP

Libellé de l'AP	Chapitres	AP votées lors de la présente délibération (1)	AP votées depuis le début de l'exercice (2)
Programme « »			
Programme « »			
Programme « »			
....			
TOTAL			
« AP de dépenses imprévues » (2)	020		
TOTAL GENERAL			

PRESENTATION DES AE

Libellé de l'AE	Chapitres	AE votées lors de la présente délibération (1)	AE votées depuis le début de l'exercice (2)
Programme « »			
Programme « »			
Programme « »			
....			
TOTAL			
« AE de dépenses imprévues » (3)	022		
TOTAL GENERAL			

- (1) I
I s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP et AE modifiant un stock d'AP et d'AE existant.
- (2) I
I s'agit du cumul de la colonne précédente avec les AP et AE votées lors du BP et des éventuelles DM antérieures.
- (3) L
e Conseil régional peut voter des AP/AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP/AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été affectées à des opérations.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	

TOTAL DU BUDGET

	DELIBERATION EN COURS (AVEC RAR)		BP + DM ANTERIEURES + RAR + DELIBERATION EN COURS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
TOTAL DU BUDGET				

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DELIBERATION EN COURS (AVEC RAR)				BP + DM ANTERIEURES + RAR + DELIBERATION EN COURS			
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
TOTAL DU BUDGET								

(1) Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
1) EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET	1 A

A - SECTION D'INVESTISSEMENT (cumulé exercice +restes à réaliser)

DEPENSES DE L'EXERCICE	RECETTES DE L'EXERCICE
OPERATIONS REELLES	
10 Dotations, fonds divers et réserves 13 Subventions d'investissement Dépenses d'équipement (c/ 20, 21, 22, 23) (y compris les opérations)	Fonds propres d'origine externe (c/10) 18 Compte de liaison : affectation 20, 21, 22 et 23 immob. incorp. corp., reçues en affectation ou en cours (1) 26 Participations et créances rattachées à des participations 27 Autres immobilisations financières Subventions d'investissement (c/13)
204 Subventions d'équipement versées	Emprunts et dettes assimilées (c/16)
Dépenses financières (c/16, 18, 26, 27)	024 Produit des cessions d'immobilisations
45 Opérations pour le compte de tiers	45 Opérations pour le compte de tiers (participations du tiers)
TOTAL DES DEPENSES REELLES	TOTAL RECETTES REELLES
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :	
(Dépenses réelles - Recettes réelles)	

OPERATIONS D'ORDRE	
	021 Virement de la section de fonctionnement
040 Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	040 Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)
041 Opérations patrimoniales	041 Opérations patrimoniales
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE :	
R021+R040-D040 (précédé du signe - si négatif)	

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
--	--

SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ	
D 001	R 001

AFFECTATION	
c/ 1068	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT
--	--

- (1) Exceptionnellement, les comptes 20,21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement
- (2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 0423

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
1) EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET	1 B

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT (cumulé exercice +restes à réaliser)

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Gestion des services		Gestion des services	
011 Charges à caractère général		70 Prod. serv., du dom. et ventes diverses	
012 Charges de personnel et frais assimilés		731 Impôts locaux	
014 Atténuation de produits		73 Impôts et taxes (hors 731)	
65 Autres charges de gestion courante		74 Dotations et participations	
6586 Frais de fonct. des groupes d'élus		75 Autres produits de gestion courante	
		013 Atténuation de charges	
Total dépenses de gestion des services		Total recettes de gestion des services	
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		78 Reprises sur dotations aux provisions	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		TOTAL DES RECETTES REELLES	
SOLDE DES OPERATIONS REELLES : EXCEDENT..... DEFICIT			

OPERATIONS D'ORDRE			
023 Virement à la section d'investissement			
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)		042 Opé. d'ordre de transferts entre sections(1)	
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	
AUTOFINANCEMENT DEGAGE : D023+D042-R042 (précédé du signe - si négatif)			

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	
-------------------------------------	--	-------------------------------------	--

RESULTAT REPORTE			
D 002		R 002	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
---	--	---	--

(1) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2) BALANCE GENERALE DU BUDGET	2

DEPENSES (cumulées de l'exercice + restes à réaliser)

Chap	INVESTISSEMENT	Budget cumulé de l'exercice (BP+DM)	Propositions du président sur les AP et les AE (1)	AP et AE votées de l'exercice (1)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice (1)	Total des crédits votés de l'exercice (1)	Pour info. total des crédits votés propres au BS ou DM (2)
Dépenses d'investissement - Total							
10	Dotations, fonds divers et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dette assimilées						
18	Compte de liaison : affectation						
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations et c/204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)						
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours (hors opérations)						
26	Chapitres opérations d'équipement (total)						
26	Participations et créances rattachées à des participations						
27	Autres immobilisations financières						
45	Op. pour compte de tiers						
Sous total des opérations réelles							
040	<i>Opérations d'ordre de transferts entre section</i>						
041	<i>Opérations patrimoniales</i>						
Sous total des opérations d'ordre							
001 Solde d'exécution reporté (3)							
Dépenses de fonctionnement - Total							
011	Charges à caractère général						
012	Charges de personnel et frais assimilés						
014	Atténuation de produits						
65	Autres charges de gestion courante						
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus						
66	Charges financières						
67	Charges exceptionnelles						
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Sous-total des opérations réelles							
042	<i>Opérations d'ordre de transferts entre section</i>						
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>						
Sous-total des opérations d'ordre							
002 Résultat de fonctionnement reporté (3)							

- (1) il s'agit des AP/ AE et des crédits proposés et votés depuis le début de l'exercice, y compris la présente délibération
- (2) il s'agit des seuls crédits votés à l'occasion de la présente délibération
- (3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote du Conseil Régional. Lors de la reprise des résultats, inscrire les crédits constatés conformément au compte administratif et la délibération de reprise des résultats dans la colonne «Vote du conseil régional sur la présente délibération». Lors d'une décision modificative ultérieure à cette reprise des résultats, les montants sont à inscrire dans la colonne «Budget cumulé de l'exercice».

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2) BALANCE GENERALE DU BUDGET	2

RECETTES (cumulées de l'exercice + restes à réaliser)

Chap.	INVESTISSEMENT	Budget cumulé de l'exercice (BP+DM)	Propositions du président (1)	Total des crédits votés de l'exercice (1)	Pour info. total des crédits votés propres au BS ou DM (2)
Recettes d'investissement - Total					
10	Dotations fonds divers et réserves (sauf 1068)				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation				
20	Immobilisations incorporelles (hors c/. 204) (2)				
204	Subventions d'équipement versées (2)				
21	Immobilisations corporelles (2)				
22	Immobilisations reçues en affectation (2)				
23	Immobilisations en cours (2)				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produit des cessions d'immobilisations				
Sous total des opérations réelles					
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
040	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>				
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>				
Sous total des opérations d'ordre					
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (3)				
001	Solde d'exécution reporté (4)				
Recettes de fonctionnement - Total					
Sous-total des opérations réelles					
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses				
73	Impôts et taxes (hors 731)				
731	Impôts locaux				
74	Dotations et participations				
75	Autres produits de gestion courante				
013	Atténuation de charges				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises sur provisions				
Sous-total des opérations d'ordre					
042	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>				
002 Résultat de fonctionnement reporté (4)					

(1) il s'agit des crédits proposés et votés depuis le début de l'exercice, y compris la présente délibération

(2) il s'agit des seuls crédits votés à l'occasion de la présente délibération

(3) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote au BS. **Voir commentaire (4)**

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote du Conseil Régional. Lors de la reprise des résultats, inscrire les crédits constatés conformément au compte administratif et la délibération de reprise des résultats dans la colonne « Vote du conseil régional sur la présente délibération ». Lors d'une décision modificative ultérieure à cette reprise des résultats, les montants sont à inscrire dans la colonne « Budget cumulé de l'exercice ».

Pour mémoire

- I – Le conseil Régional a voté le présent budget :
 - au niveau (1) pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (1) pour la section d'investissement ;
 - avec les programmes listées en page 13
 - avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres.(2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II. Le conseil régional a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes.....(2)

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ». (2) Rayer la mention inutile

(2) La limite maximale est de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

Nature	Vote du Conseil régional sur les AP (2)	Budget cumulé de l'exercice (BP +DM) I	Restes à réaliser N - 1 II	Vote du Conseil régional (2) III	Total des crédits propre au BS ou DM (après vote) IV = II+III	TOTAL I + IV	Pour info	
							Crédits gérés en AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL								
020 Dépenses imprévues								
Dépenses d'équipements (total)								
-Non individualisées en opérations d'équipement								
-Individualisées en opérations d'équipement								
Subventions d'équipement versées (c/ 204)								
Opérations pour compte de tiers								
Dépenses financières								
- dont opérations réelles								
-dont opérations d'ordre de transferts entre section								
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
001 Solde d'exécution reporté (3)								

RECETTES

Nature	Budget cumulé de l'exercice (BP +DM) I	Restes à réaliser N - 1 II	Vote du Conseil régional (2) III	Total des crédits propre au BS ou DM (après vote) IV = II+III	TOTAL I + IV
TOTAL					
Recettes d'équipements					
Opérations pour compte de tiers					
Recettes financières					
- dont opérations réelles					
- dont opérations d'ordre de transferts entre section					
- dont virement de la section de fonctionnement					
024 Produit des cessions d'immobilisations					
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
1068 Excédent de fonct. capitalisé (4)					
001 Solde d'exécution reporté (3)					

(1) Hors restes à réaliser

(2) portant sur les opérations nouvelles

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote du Conseil Régional. Voir commentaire (4) au tableau II 2).

(4) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote au BS. Voir commentaire (4) au tableau II 2).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
A 1 – DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES ET NON INDIVIDUALISEES DANS UN CHAPITRE D'OPERATIONS	A 1
A2 – DEPENSES RELATIVES AUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	A 2

A1-DEPENSES NON-INDIVIDUALISEES EN OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Chap./ art.	Libellé	Vote du Conseil régional sur les AP lors de la présente délibération	Pour mémoire		Vote du Conseil régional sur les crédits de la présente délibération (2)
			Budget cumulé de l'exercice (BP+DM) (1)	Restes à réaliser N-1	
TOTAL					
20	Immobilisations incorporelles (hors c/ 204)				
(3)				
21	Immobilisations corporelles				
(3)				
22	Immobilisations reçues en affectation				
(3)				
23	Travaux en cours				
(3)				

A 1-DEPENSES INDIVIDUALISEES EN CHAPITRES D'OPERATIONS

N°	Libellé	Vote du Conseil régional sur les AP lors de la présente délibération	Pour mémoire		Vote du Conseil régional sur les crédits de la présente délibération (2)
			Budget cumulé de l'exercice (BP+DM) (1)	Restes à réaliser N-1	
TOTAL					
...	...				
...	...				
...	...				
...	...				
...	...				

(1) Il s'agit du cumul de toutes les délibérations budgétaires intervenues depuis le début de l'exercice, hors la présente délibération

(2) Il s'agit des crédits propres à la délibération en cours

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes

A 2 – DEPENSES RELATIVES AUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER

Chap./ art.	Libellé	Vote du Conseil régional sur les AP lors de la présente délibération	Pour mémoire		Vote du Conseil régional sur les crédits de la présente délibération (2)
			Budget cumulé de l'exercice (BP+DM) (1)	Restes à réaliser N-1	
204	Subventions d'équipement versées				
...	... (3)				

III - VOTE DU BUDGET	III
A 1 - SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS REGIONAUX	A 1

CHAPITRE D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° :.....

LIBELLE :.....

AFFERENTE A L'AUTORISATION DE PROGRAMME (1).....

(page à reproduire autant que nécessaire)

DEPENSES

Art. (2)	Libellé (2)	Pour mémoire				Vote du Conseil régional sur les crédits de la présente délibération
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement (1)	Pour mémoire Réalisations cumulées au 1/1/N (3)	Pour mémoire Crédits cumulés de l'exercice (BP+DM)	Pour mémoire restes à réaliser N - 1	
DEPENSES (A)						
20	Immobilisations incorporelles (hors c/ 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

Pour information : Financement de l'opération (4)

Recettes		Réalisations cumulées affectées à l'opération au 1/1/N (3)	Prévisions cumulées de l'exercice (BP+DM)	Nouvelles prévisions	Niveau de financement =B-A (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (B)					
13	Subventions d'inv. (sauf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilées				
	Autres recettes				

(1) Indiquer le libellé de l'AP.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Il s'agit du cumul des dépenses ou recettes de l'opération qui sont réalisées au 1^{er} janvier de l'exercice. Si le budget est adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, le montant correspond à une estimation des opérations à la date du 1^{er} janvier de l'exercice.

(4) La production de cet état est facultative.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET	III
A 1 - SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS REGIONAUX	A 1

CHAPITRE D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° :.....

LIBELLE :.....

NON COMPRISE DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

(page à reproduire autant que nécessaire)

DEPENSES

Art. (2)	Libellé (1)	Pour mémoire				Vote du Conseil régional sur les crédits de la présente délibération
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement (1)	Pour mémoire Réalisations cumulées au 1/1/N (3)	Pour mémoire Crédits cumulés de l'exercice (BP+DM)	Pour mémoire restes à réaliser N - 1	
DEPENSES (A)						
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

Pour information : Financement de l'opération (3)

Recettes		Réalisations cumulées affectées à l'opération au 1/1/N (2)	Prévisions cumulées de l'exercice (BP+DM)	Nouvelles prévisions	Niveau de financement =B-A (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (B)					
13	Subventions d'inv. (sauf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilées				
Autres recettes					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Il s'agit du cumul des dépenses ou recettes de l'opération qui sont réalisées au 1^{er} janvier de l'exercice. Si le budget est adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, le montant correspond à une estimation des opérations à la date du 1^{er} janvier de l'exercice.

(3) La production de cet état est facultative.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT A3 – RECETTES D'EQUIPEMENT	A 3

A 3 – RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS

Chap. /art.	Libellé (1)	Pour mémoire		Vote du Conseil régional sur les crédits de la présente délibération
		Budget cumulé de l'exercice (BP+DM)	Restes à réaliser N-1	
13	Subventions d'investissement			
...	...			
16	Emprunt. et dettes assimilées			
1641...	...			
1644...	...			
166	refinancement de dette (2)			
...	...			
20	Immobilisations incorporelles (3)			
...	...			
21	Immobilisations corporelles (3)			
...	...			
22	Immobilisations reçues en affectation (3)			
23	Immobilisations en cours (3)			
...	...			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Le compte 166 retrace les crédits ouverts en recettes au titre du refinancement de la dette. Il est reporté pour mémoire en recettes dans le tableau de l'équilibre des opérations financières (p.17) tout comme le compte 1644-9.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 constituent des recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

III – VOTE DU BUDGET	III
A 4 – SECTION D’INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A 4

A 4 – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap	Libellé	Pour mémoire			Vote du conseil régional sur les AP pour la présente délibération	Vote du Conseil régional sur les crédits de la présente délibération
		Réalisations cumulées de l’opération avant l’étape budgétaire (2)	Budget cumulé de l’exercice (BP + DM)	Restes à réaliser N-1		
	TOTAL DEPENSES (3)					
45..	Opération sous mandat n°...					
45..	Opération sous mandat n°...					
	TOTAL RECETTES (3)					
45..	Opération sous mandat n°...					
45..	Opération sous mandat n°...					

(1) Voir détail des opérations pour compte de tiers en annexes p. 69.

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote.

(1) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat

III - VOTE DU BUDGET	III
A 6 - SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS PATRIMONIALES (opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement)	A 6

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé de l'exercice (BP+DM)	Vote du Conseil régional sur les crédits de la présente délibération
041	DEPENSES (2)		
16...	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>		
20...	<i>Immobilisations incorporelles</i>		
21...	<i>Immobilisations corporelles</i>		
23...	<i>Immobilisations en cours</i>		
26...	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
...	...		
041	RECETTES (2)		
10...	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>		
16...	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>		
20...	<i>Immobilisations incorporelles</i>		
21...	<i>Immobilisations corporelles</i>		
23...	<i>Immobilisations en cours</i>		
26...	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
...	...		

(1) A détailler conformément au plan de comptes

(2) Les dépenses sont égales aux recettes

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B
VUE D'ENSEMBLE	

	Chapitres	Vote du Conseil régional sur les AE lors de la séance budgétaire	Budget cumulé de l'exercice (BP + DM) I	Restes à réaliser N – 1 II	Vote du Conseil régional sur les crédits de la présente délibération III	Total des crédits propres au BS ou DM (après vote) IV=II+III	TOTAL I+IV	Pour information	
								Dépenses gérées dans le cadre d'une AE (1)	Dépenses gérées hors AE
	DEPENSES DE L'EXERCICE								
022	Dépenses imprévues								
011	Charges à caractère général								
012	Charges de personnel et frais assimilés								
014	Atténuation de produits								
65	Autres charges de gestion courante (hors 6586)								
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus								
66	Charges financières								
67	Charges exceptionnelles								
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions								
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)</i>								
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>								
002	Solde de fonctionnement reporté (4)								

RECETTES DE L'EXERCICE						
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses					
731	Impôts locaux					
73	Impôts et taxes (hors 731)					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions					
013	Atténuation de charges					
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)</i>					
002	Solde de fonctionnement reporté (4)					

(1) Il s'agit des crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations d'engagement votées antérieurement et lors de la séance budgétaire.

(2) RF 042 = DI 040

(3) DF 042 = RI 040

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote du Conseil Régional. Lors de la reprise des résultats, inscrire les crédits constatés conformément au compte administratif et la délibération de reprise des résultats dans la colonne « Vote du conseil régional sur la présente délibération ». Lors d'une décision modificative ultérieure à cette reprise des résultats, les montants sont à inscrire dans la colonne « Budget cumulé de l'exercice ».

III – VOTE DU BUDGET	III
B 1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	B 1

**DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES**

Art. (1)	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les AE lors de la présente délibération	Pour mémoire		Vote du Conseil régional sur les crédits de la présente délibération
			Budget cumulé de l'exercice (BP+DM)	Restes à réaliser N - 1	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (2)				
...	...				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (2)				
...	...				
014	ATTENUATION DE PRODUITS (2)				
739... 749...	...				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586)				
65...	...				
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS				
65861 65862 ...	Frais de personnel Matériel, équipement, fournitures ...				
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011+012+014+65+6586)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Cf. définition des chapitres globalisés.

III – VOTE DU BUDGET	III
B 1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	B 1

**DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES
FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE**

Art. (1)	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les AE lors de la présente délibération	Pour mémoire		Vote du Conseil régional sur les crédits de la présente délibération
			Budget cumulé de l'exercice (BP+DM)	Restes à réaliser N - 1	
66	CHARGES FINANCIERES (B)				
66...	...				
66111	Intérêts réglés à l'échéance				
66112	Intérêts – Rattachement des ICNE				
...	Calcul du 66112 (2) Montant des ICNE de l'exercice = Montant de l'exercice N-1 =				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (C)				
67...	...				
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (D)				
68...	...				
TOTAL OPERATIONS REELLES ET MIXTES = A+B+C+D+E					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (F) (2)				
60...	...				
6031	Variation des stocks de matières premières				
...	...				
66...	...				
668	Indemnités de renégociation capitalisées				
...	...				
67...	...				
...	...				
68...	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
...	...				
7133	Variations des en-cours de production de biens				
7134	Variations des en-cours de production de services				
7135	Variations des stocks de produits				
...	...				
023	Virement à la section d'investissement (G)				
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE = F+ G					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (= Total des opérations réelles et ordres)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes ;

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations mixtes et du chapitre des opérations d'ordre ;

III – VOTE DU BUDGET	III
B 2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	B 2

**DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES
RECETTES DE GESTION DES SERVICES REGIONAUX**

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Vote du Conseil régional sur les crédits de la présente délibération
		Budget cumulé de l'exercice (BP+ DM)	Restes à réaliser N - 1	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
70...	...			
73	IMPOTS LOCAUX ET TAXES (sauf c/731 impôts locaux)			
73...	...			
731	IMPOTS LOCAUX			
7311	Contributions directes			
...	...			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
74...	...			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
75...	...			
013	ATTENUATION DE CHARGES			
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats			
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs			
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel			
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance			
6479	Remboursements sur autres charges sociales			
6489	Remboursements sur autres charges de personnel			
65869	Remboursements sur frais de fonctionnement des groupes d'élus			
...	...			
TOTAL GESTION DES SERVICES				
(A) = 70+731+73+74+75+013				

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

III – VOTE DU BUDGET	III
B 2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	B 2

**DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE**

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Vote du Conseil régional sur les crédits de la présente délibération
		Budget cumulé de l'exercice (BP+ DM)	Restes à réaliser N - 1	
76	PRODUITS FINANCIERS (B)			
76...	...			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts – Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice			
...	=.....			
	Montant de l'exercice N-1			
	=.....			
			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (C)			
77...	...			
78	Reprises sur provisions (D)			
78...	...			
TOTAL OPERATIONS REELLES ET MIXTES = A+B+C+D				

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (F)			
6031	Variation des stocks de matières premières			
...	...			
7133	Variations des en-cours de production de biens			
7134	Variations des en-cours de production de services			
7135	Variations des stocks de produits			
...	...			
721	Immobilisations incorporelles (travaux en régie)			
722	Immobilisations corporelles (travaux en régie)			
...	...			
...	...			
777	Quote-part des subventions d'invest. transférées au compte de résultat			
...	...			
...	Reprise sur amortissements des immobilisations incorp. et corp.			
7811	...			
...	...			
791	Transfert de charges de fonctionnement			
796	Transfert de charges financières			
797	Transfert de charges exceptionnelles			
...	...			
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (= Total des opérations réelles et ordres)			
--	--	--	--

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

(1)	Libellé	Dépenses imprévues	Non ventilables 01	0 Services généraux	1 Formation professionnelle et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs
-----	---------	--------------------	--------------------	---------------------	--	----------------	------------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
...	...						
...	...						
...	...						
Equipements régionaux							
...	...						
...	...						
...	...						
Subv. d'équipement (c/204)							
RECETTES							
...	...						
...	...						
...	...						

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
...	...						
...	...						
...	...						
RECETTES							
...	...						
...	...						
...	...						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

4 Santé et action sociale	5 Aménagement du territoire	6 <i>Fonction en réserve</i>	7 Environnement	8 Transports	9 Action Economique	TOTAL
---------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------	--------------------	-----------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	0

**FONCTION 0 – SERVICES GENERAUX
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	1 opérations non ventilables	2 Administration générale					
			20 Administration générale		21 Conseil régional	22 Conseil économique et social régional	23 Conseil de la culture, de l'éducation et de l'enviro.	28 Autres organismes
			201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux				
DEPENSES								
Equipements régionaux								
...	...							
...	...							
...	...							
Subv. d'équipement (c/204)								
...	...							

RECETTES							
...	...						
...	...						
...	...						

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	1 opérations non ventilables	2 Administration générale					
			20 Administration générale de la collectivité		21 Conseil régional	22 Conseil économique et social régional	23 Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement	28 Autres organismes
			201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux				
DEPENSES								
...	...							
...	...							
...	...							
RECETTES								
...	...							
...	...							
...	...							

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	0

**FONCTION 0 – SERVICES GENERAUX
INVESTISSEMENT**

3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes et internationales					TOTAL
	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	

FONCTIONNEMENT

3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes et internationales					TOTAL
	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	1

**FONCTION 1 – FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation Professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL
DEPENSES						
Equipements régionaux						
...	...					
...	...					
...	...					
Subv. d'équipement (c/204)						
...	...					

RECETTES						
...	...					
...	...					
...	...					

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation Professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL
DEPENSES						
...	...					
...	...					
...	...					
RECETTES						
...	...					
...	...					
...	...					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	2

**FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseigne ment du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseigne -ment supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolai -res et annexes	TOTAL
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Part. cités mixtes				
DEPENSES											
	Equipements régionaux										
	...										
	...										
	...										
	Subv. d'équipement (c/204)										
	...										

RECETTES											
	...										
	...										
	...										

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseigne ment du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseigne -ment supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolai -res et annexes	TOTAL
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Part. cités mixtes				
DEPENSES											
	...										
	...										
	...										
RECETTES											
	...										
	...										
	...										

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	3

**FONCTION 3 – CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (biblio., musées, monuments...)				
DEPENSES									
Equipements régionaux									
...	...								
...	...								
...	...								
Subv. d'équipement (c/204)									
...	...								

RECETTES									
...	...								
...	...								
...	...								

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (biblio., musées, monuments...)				
DEPENSES									
...	...								
...	...								
...	...								
RECETTES									
...	...								
...	...								
...	...								

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	4

**FONCTION 4 – SANTE ET ACTION SOCIALE
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL
DEPENSES						
	Equipements régionaux					
	...					
	...					
	...					
	Subv. d'équipement (c/204)					
	...					

RECETTES						
	...					
	...					
	...					

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL
DEPENSES						
	...					
	...					
	...					
RECETTES						
	...					
	...					
	...					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	5

**FONCTION 5 – AMENAGEMENT DES TERRITOIRES
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomé- rations et villes moyennes	3 Espace rural et autres espaces de développe- ment	4 Habitat – Logement	5 Actions en faveur du littoral	6 Technolo- gies de l'informa- tion et de la communi- cation	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL
DEPENSES											
	Equipements régionaux										
	...										
	...										
	...										
	Subv. d'équipement (c/204)										
	...										

RECETTES											
	...										
	...										
	...										

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomé- rations et villes moyennes	3 Espace rural et autres espaces de développe- ment	4 Habitat – Logement	5 Actions en faveur du littoral	6 Technolo- gies de l'informa- tion et de la communi- cation	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL
DEPENSES											
	...										
	...										
	...										
RECETTES											
	...										
	...										
	...										

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	6

**FONCTION 6 – Fonction en réserve
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé
	DEPENSES							
	Equipements régionaux							
	...							
	...							
	...							
	Subv. d'équipement (c/204)							
	...							

	RECETTES							
	...							
	...							
	...							

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé
	DEPENSES							
	...							
	...							
	...							
	RECETTES							
	...							
	...							
	...							

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	7

**FONCTION 7 – ENVIRONNEMENT
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière de déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau
DEPENSES						
Equipements régionaux						
...	...					
...	...					
...	...					
Subv. d'équipement (c/204)						
...	...					

RECETTES						
...	...					
...	...					
...	...					

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau
DEPENSES						
...	...					
...	...					
...	...					
RECETTES						
...	...					
...	...					
...	...					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	7

**FONCTION 7 – ENVIRONNEMENT
INVESTISSEMENT**

5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement des infrastructures de transport	8 Autres actions	TOTAL

FONCTIONNEMENT

5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement des infrastructures de transport	8 Autres actions	TOTAL

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	8

**FONCTION 8 – TRANSPORTS
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries		
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyageurs	12 Gares et autres infrastructures ferroviaires	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale
DEPENSES									
Equipements régionaux									
...	...								
...	...								
...	...								
Subv. d'équipement (c/204)									
...	...								

RECETTES									
...	...								
...	...								
...	...								

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries		
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyageurs	12 Gares et autres infrastructures ferroviaires	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale
DEPENSES									
...	...								
...	...								
...	...								
RECETTES									
...	...								
...	...								
...	...								

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	8

**FONCTION 8– TRANSPORTS
INVESTISSEMENT**

2 Routes et voiries			7 Sécurité	8 Autres transports							TOTAL
24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroportuaires	88 Autres	

FONCTIONNEMENT

2 Routes et voiries			7 Sécurité	8 Autres transports							TOTAL
24 Voirie communale	25 sécurité routière	28 Autres liaisons		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroportuaires	88 Autres	

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	9

**FONCTION 9 – ACTION ECONOMIQUE
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro- industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres services	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
	Equipements régionaux							
	...							
	...							
	...							
	Subv. d'équipement (c/204)							
	...							

RECETTES								
	...							
	...							
	...							

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro- industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres services	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
	Equipements régionaux							
	...							
	...							
	...							
	Subv. d'équipement (c/204)							
	...							

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (article L. 4313-2 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) ...				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres. ...				

(1) Hôtel de région et autres lieux publics désignés par la région ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
						Type de taux (12)	Index (13)						
163 Emprunts obligataires (Total)													
[...]			-										
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)													
[...]			-										
1643 Emprunts en devises (total)													
[...]			-										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)													
[...]			-										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
[...]			-										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (total)													
[...]			-										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)													
[...]			-										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)													
[...]			-										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)													
[...]			-										
1678 Autres emprunts et dettes (total)													
[...]			-										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)													
1681 Autres emprunts (total)													
[...]			-										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
[...]			-										
1687 Autres dettes (total)													
[...]			-										
Total général													

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
[...]													
Taux variable simple (total)													
[...]													
Taux complexe (total) (2)													
[...]													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
[...]								-	-
Taux variable simple (total)									
[...]								-	-
Taux complexe (total) (2)									
[...]								-	-
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS -

PROVISIONS CONSTITUEES AU 1/1/N

Nature de la provision	Objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant de la provision au 1/1/N	Montant des utilisations ou reprises	SOLDE
Prov. pour risques et charges					
Provisions pour litiges et contentieux					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour garanties d'emprunts					
Autres provisions pour risques					
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions					
.....					
Dépréciations					
- des immobilisations					
- des stocks et en-cours					
- des comptes de tiers					
- des comptes financiers					
TOTAL GENERAL					

PROVISIONS NOUVELLES

Nature	Objet	Montant

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRETS - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

PRETS

Bénéficiaires	Date de la Délibération	Encours restant dû au 1/1/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
-assortis d'intérêts					(1)
-non assortis d'intérêts					

(1) Indiquer le montant de l'intérêt.

B4 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL REGIONAL	Délibération du
AMORTISSEMENT	Biens de faible valeur : Seuil d'amortissement sur un an : Catégories de biens amortis : Durée (en années) :	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I		II
16 Emprunts et dettes assimilées (A)				
1631	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros			
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
1671	Avances consolidées du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1682	Bons à moyen terme négociables			
1687	Autres dettes			
Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)				
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves [...]</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves [...]			
139	Subvention d'investissement transférée au compte de résultat			

	Opération de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution n D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V		VI
Ressources propres externes de l'année (a)				
10222	FCTVA			
10228	Autres fonds globalisés			
138	Autres subventions d'investissements non transférables			
26...	Participations et créances rattachées à des participations [...]			
27...	Autres immobilisations financières [...]			
Ressources propres internes de l'année (b)				
169	Primes de remboursements des obligations [...]			
26...	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i> [...]			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i> [...]			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i> [...]			
481...	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i> [...]			
024	Produits des cessions			
021	Virement de la section de fonctionnement			

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles					

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV
Ressources propres disponibles	VIII
Solde	IX = VIII – IV (4)

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
[...]																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	

Calcul du ratio de l'article L. 4253-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS DONNES

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL (c/8016)

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Montant de la redevance (N)	Montant des redevances restant à courir				
			N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
	Mobilier Immobilier						
	Mobilier Immobilier						
	Mobilier Immobilier						
	Mobilier Immobilier						
	Mobilier Immobilier						

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS DONNES

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Recette grevée d'une affectation spéciale (2) :

Article	libellé	Reste à employer au 01/01/N	Recettes	Dépenses
...				
TOTAL				

(1) Afin d'isoler les recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou les recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un cadre par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale :

Type	Recettes	Dépenses	Reste à employer au 01/01/N
Totaux des recettes grevées d'une affectation			

IV – ANNEXES

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :....././....

Intitulé de l'opération :.....					
DEPENSES 45..1			RECETTES 45..2		
DEPENSES REELLES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice N	RECETTES REELLES :	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice N
.....			- Financement par le mandant et par d'autres tiers		
.....			- Financement par la région		
.....			- Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)		
TOTAL			TOTAL		

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote

IV – ANNEXES
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n°LBL/B/03/10082/C)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC			Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation (1)		
Autres			Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat (1)		
			Matériel (1)		
Sous-total Fonctionnement			Sous-total Fonctionnement		
INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel					
Autres					
Sous-total Investissement					
TOTAL DEPENSES			TOTAL RECETTES		
			Effort propre de la Région		

VOLET 3 – ANNEXE PATRIMONIALE (circulaire n°LBL/B/03/10082/C)

MATERIEL ROULANT								
Rame	Matricule (1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
Sous-total série générique (3)								
Sous-total série générique (3)								
Sous-total série générique (3)								
Total séries génériques								

(1) Matricule : une référence par voiture ; plusieurs voitures pour une rame.

(2) A compléter pour les biens dont la région est propriétaire ;

(3) Série générique : type de rame (génération de rame).

IV – ANNEXES

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS

(Montant exprimés en K€) **VOLET 2 – COMPTE TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C)**

Produits d'exploitation courante	
Produits du trafic	
Produits annexes au trafic	
Compensations des réductions tarifaires	
Travaux pour Tiers	
Produits hors trafic	
Total chiffre d'affaires	
Versements des Collectivités	
Production immobilisée et stockée	
Total produits d'exploitation courante	
Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	
Consommations intermédiaires	
Péage RFF	
Impôts, taxes et versements assimilés	
Total charges d'exploitation courante	
Facturations majeures :	
Achats stockés	
Impôts et taxes hors FAP	
Maintenance matériel roulant	
Traction trains, conduite et logistique	
Echange de locomotives entre Activités	
Energie de traction électrique	
Energie de traction diesel	
Entretien/maintenance des installations fixes	
Prestations télécoms	
Echange de matériel roulant entre Activités	
Prestations trains	
Contribution de service Activité Gare	
Transport en service	
Total facturations majeures	
Prestations de main-d'œuvre inter-domaines	
- Dont Etablissements autres que EEX	
- Dont Etablissements EEX	
Autres facturations	
Total facturations internes	
Total charges	
Contributions aux ECE	
⇒ EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	
Dotations aux amortissements	
Reprise de subvention et écart de réévaluation	
Variation des provisions/transfert de charges	
Autres produits et charges de gestion courante	
Total dotations, reprises, transferts et autres	
⇒ RESULTAT D'EXPLOITATION	
Résultat financier	
⇒ RESULTAT COURANT	
Résultat exceptionnel	
⇒ RESULTAT NET	

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF Il est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
SUBVENTIONS VERSEES PAR LA REGION DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA REGION

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L.5721-2 du CGCT)			
Autres organismes de regroupement			

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA REGION DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...		.../.../...	.../.../...		

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. [article L. 1412-1 du CGCT](#)) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. [article L. 1412-2 du CGCT](#)).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état. »

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière		.../.../...	.../.../...			
Opérations d'aménagement						

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...		.../.../...	.../.../...	

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (part régionale définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP					
	Gazole					
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP					
	Gazole					
Taxe sur les permis de conduire						
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules						
Droit de francisation et de navigation corse (1)						
Droit de passeport en Corse (1)						
Droit de consommation sur les tabacs en Corse (1)						
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (2)						
Taxe sur le transport public aérien et maritime (2)						
Taxe relative à l'octroi de mer (2)						
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (2)						
[...] (3)						
TOTAL						

(1) Taxe perçue par la collectivité territoriale de Corse.

(2) Taxes perçues par les régions d'outre-mer.

(3) Détailler les taxes pour lesquelles la région a un pouvoir de modulation ou de fixation du taux.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice.....
	Nombre de membres présents.....
	Nombre de suffrages exprimés.....
	VOTES : Pour.....
	Contre.....
	Abstentions.....
	Date de convocation :/.../.....
Présenté par le Président,	
A.....le.....	
Le Président,	
Délibéré par le Conseil régional, réuni en session.....	
A....., le.....	
	Les membres du conseil régional,
Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le.....et de la publication le/.../.....	
	A....., le/.../.....

